

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique 179205

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2878 Société :

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : HANOUNI BRAHIM

Date de naissance : 01/01/1951

Adresse : BP 68 BIR JADID

Tél. 06 61756648 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Riad CHEHADA
MEDECIN GENERALISTE
Avenue Hassan II - Imm. SKAKRI
BIR IDID

Date de consultation : 14/10/2023

Nom et prénom du malade : Hanouni BRAHIM Age: 72

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Louis rechute

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : INP 11052742

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : BIR JADID Le : 14/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14.10 023	C	1	150	Alijad CHEHADE GENERALISTE imm. SKAKRI D

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BIR JID Abdelhak Chaouni Dr. en Pharmacie Montpellier 11AV Hassan II Bir Jid Tél : 05.23.36.00.23 INPE 15904	14/10/23	360,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Pharmacien Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
PHARMACIE D'ABDOU Abdelhak Chraou Dr. en Pharmacie Hassan II Bir Jdid 11 AV Hassan II Bir Jdid Tél : 05.23.36.00.23, 05.23.36.00.24		

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Bir Jdid, le : 14/10/023 : البئر الجديد في :



Hanoumi

BA album

LOT : 230507
DUO : 06/2026
87,00DH

Deva Pharmaceutique

Relevium

B6

SV

53,20

87100

115

SV

SV

SV

SV

SV

PPV : 86DH40
PER : 06/26
LOT : M2012

53120

soyayl

TM

INP

45100

Fairwhite

SV

SV

SV

SV

SV

43180 x 2
= 87160

Vermid

1105

LOT : 2774
PER : 03-28
P.P.V : 45 DH 90

360110

PHARMACIE BIR JDID
Abdelhak Chaouni
Dr. El Pharmacie Montpellier
11AV Hassan II BIR Jdld
Tél : 05.23.36.00.23

Dr. Riad CHE
MEDECIN GENERIQUE
Avenue Hassan II
BIR JDID

LOT : 1377
PER : 02/25
P.P.V : 43,80DH

LOT : 1377
PER : 02/25
P.P.V : 43,80DH